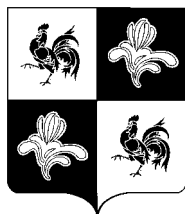


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



21 novembre 2006

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

**CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE
DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ**

Rapport d'activités pour l'année 2005

(transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 5bis du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé)

BUREAU DU CONSEIL CONSULTATIF BRUXELLOIS FRANCOPHONE DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTÉ

Réunions du Bureau

Le Bureau du Conseil consultatif s'est réuni neuf fois (plus une réunion par défaut de quorum) en 2005, soit les 18 janvier, 24 février, 22 mars, 21 avril, 17 mai, 21 juin, 8 septembre (+ 14 septembre 2005), 6 octobre et 24 novembre 2005.

Le taux de participation a été de le suivant :

Janvier	:	7/16
Février	:	13/16
Mars	:	11/16
Avril	:	8/16
Mai	:	9/16
Juin	:	7/16
Septembre	:	7/16
		2/16
Octobre	:	12/20
Novembre	:	10/20

Une nouvelle section *Cohésion sociale* a été créée en 2005 et ses représentants ont rejoint dès octobre le Bureau qui compte désormais 20 membres au lieu de 16.

Rencontres avec les Ministres

Durant l'année 2005, le Bureau a reçu la visite de :

- des représentants de Monsieur le ministre Cerexhe en février;
- de Monsieur le ministre Kir en mars;
- de Madame la ministre Huytebroeck en mai.

Les trois rencontres avec les ministres ou leurs représentants ont permis de leur présenter les activités du Bureau. Elles ont aussi permis un débat avec chaque ministre sur les matières relevant de sa compétence.

Une demande de rencontre a été adressée à Monsieur Charles Picqué, ministre en charge de la section de la Cohésion Sociale.

Travaux de l'année 2005

Le Bureau a poursuivi sa réflexion sur l'harmonisation des procédures.

Dans ce cadre, un groupe de travail Sécurité Incendie a été mis en place afin de se pencher sur les problèmes liés à la disparité des normes en la matière et de faire des propositions concrètes.

La réflexion a permis également d'aborder la question de l'agrément sans subvention. En effet, jusqu'à présent les motifs budgétaires ont été invoqués pour refuser des agréments à des services qui remplissaient les conditions d'agrément.

Il existe un risque que ces motifs ne soient pas jugés suffisants par le Conseil d'Etat.

Dans ce cas, afin d'éviter tout dérapage budgétaire, il faudrait envisager soit d'établir une programmation des agréments, soit de découpler l'agrément de l'octroi de subventions et d'établir une programmation des subventions.

Ce thème entamé n'a pas encore été clôturé. Un renvoi vers les sections a eu lieu.

Lors de chaque réunion, un tour des sections a été effectué. A cette occasion, divers thèmes traités en sections ont été abordés au Bureau qui en a débattu.

Ont ainsi été débattus :

1. Les problèmes budgétaires rencontrés par la Commission communautaire française et leurs impacts sur les politiques sociales et de santé. Des membres ont émis le souhait de pouvoir rendre un avis sur les choix budgétaires avant leur concrétisation et un courrier a été adressé à cet effet aux membres du Collège. Une information sur le budget, ses contraintes techniques, etc a été demandé.
2. Le problème des SISD qui n'ont pas encore été mis en place à Bruxelles.
3. Le problème récurrent des ACS des secteurs. Un alignement sur le non-marchand est demandé.
4. Le thème de la transversalité nécessaire mais souvent difficile a été abordé à de multiples reprises. A cet effet, le rôle du Bureau a été rappelé ainsi que la possibilité de mettre en place des groupes de travail transversaux sur certains thèmes, comme pour le groupe de travail Sécurité Incendie.
5. La section *Services Ambulatoires* a été invitée à une réunion de la commission de la Santé du Parlement francophone bruxellois afin de donner son avis sur l'application des législations en santé mentale et toxicomanie. Un groupe de travail a été mis en place au sein de la section pour préparer cette audition.

6. Une poursuite des travaux en groupe de travail sur le thème de la prise en charge de l'urgence socio-sanitaire est prévue. Une ouverture du groupe vers d'autres sections a été demandée par le Bureau, ce thème étant transversal.

Les représentants des sections et du Bureau ont été entendus par les commissions réunies de l'Aide aux Personnes et de la Santé du Parlement francophone bruxellois pour donner leur avis sur une proposition de décret visant à étendre les missions du Conseil consultatif à la remise d'avis sur les propositions de décret et à optimiser les relations entre le Parlement et le Conseil consultatif. Cette audition a été préparée au Bureau.

Un autre thème récurrent traité au cours des réunions du Bureau est celui du fonctionnement du Conseil consultatif. Il y a unanimité parmi les membres pour souhaiter un meilleur retour suite aux avis rendus par les sections ou le Bureau. Une présence plus soutenue des représentants des ministres est également souhaitée. Les rapports entre les sections ou entre sections et Bureau ont également été évoqués.

Avis

Le Bureau a remis, conformément à ses missions, une série d'avis sur divers dossiers :

- les dossiers BIRB;
- les dossiers médiation de dettes (deux dossiers);

- le projet d'arrêté organismes représentatifs en Action Sociale et Famille.

Perspectives

Les projets pour 2006 sont nombreux :

- poursuite et fin du groupe de travail Sécurité Incendie;
- poursuite de l'examen des autres aspects liés à l'harmonisation de l'examen des procédures;
- participation des membres au groupe de travail Urgence mis en place par la Section Ambulatoire;
- examen des priorités proposées par les sections suite à la demande du Bureau;
- organisation de rencontres entre sections.

Exemples :

- personnes handicapées et aide et soins à domicile (réunion demandée mais pas encore organisée);
- réunions avec la nouvelle section *Cohésion Sociale* pour faire connaître ce secteur et lui permettre de faire la connaissance des autres secteurs.

La secrétaire
Nadine GABET

SECTION PERSONNES HANDICAPÉES

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	6
<i>Rôle et mission</i>	6
<i>Les membres</i>	6
<i>En 2005, qu'a fait le Conseil consultatif</i>	7
<i>Les analyses et décisions</i>	7
<i>Les agréments des centres de jour et centres d'hébergement</i>	8
A. Centres de jour pour adultes	8
B. Centres de jour pour enfants	9
C. Centres d'hébergement pour adultes	9
D. Centres d'hébergement pour enfants	10
<i>Les renouvellements d'agrément des centres de jour pour enfants scolarisés</i>	11
<i>Les groupes de travail</i>	11
<i>Annexe :</i>	
<i>Conclusions du groupe de travail relatif aux prises en charge différenciées</i>	12

INTRODUCTION

En créant une section unique *Personnes handicapées*, le décret du 5 juin 1997 (MB du 09.07.1997) portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a rapproché les politiques menées dans ce secteur. Cette section a pour mission de donner des avis d'initiative ou à la demande du Collège sur toutes les questions concernant les personnes handicapées.

Un arrêté du Collège du 11 septembre 1997 (M.B. 03.11.1997) exécute le décret du 5 juin 1997 et fixe sa date d'entrée en vigueur.

Les membres sont nommés à la date du 1^{er} juillet 2003 par l'arrêté 2003/492 du Collège de la Commission communautaire française portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

La section *Personnes handicapées* du Conseil consultatif est composée de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants :

- 6 membres représentant les pouvoirs organisateurs;
- 4 membres représentant les travailleurs des secteurs;
- 8 membres représentant les utilisateurs ou les publics cibles;
- 6 membres nommés à titre d'expert.

Le secrétariat de la section est organisé par des fonctionnaires du Service bruxellois francophone des personnes handicapées. Elle se réunit dans les locaux de la Commission communautaire française.

RÔLE ET MISSION

D'initiative, à la demande du Collège ou à la demande d'une section, le Bureau a pour mission de donner des avis sur toute question qui concerne plusieurs sections.

D'initiative ou à la demande du Collège, la section *Personnes handicapées* a pour mission de donner des avis sur toutes les questions qui concernent les personnes handicapées. Son avis est requis sur les projets de décrets et leurs arrêtés d'exécution ainsi que lorsqu'une norme prescrit l'obtention de l'avis d'un organe consultatif pour un service ou un centre agréé par le Collège dans un des secteurs susmentionnés.

La section a émis des avis et fait des propositions sous forme de recommandations au cabinet de la Madame la ministre Huytebroeck.

LES MEMBRES

Thérèse KEMPENEERS-FOULON, présidente
Gisèle MARLIERE, vice-présidente

Représentants les pouvoirs organisateurs	
Membres effectifs	Membres suppléants
Ariane HASSID	Philippe BOSSAERTS
Guy LEMMENS	Benoît CEYSENS
Marc VAN DURME	Isabelle VANHALLE
Marianne FEDOROWICZ	Alain JORET
Gaëtan VANDAMME	Jacques BEGASSE
Stella CRAVOTTA	André PETIT

Représentants les travailleurs	
Martine LAMY	Yves DUPUIS
Jean-Luc BOSMANS	Michel TRINON
Machteld DEPAEPE	Philippe REYNAERTS
Luc DEWAGTER	Christian DEBEL

Représentants les utilisateurs ou publics cibles	
Eliane DEMUNTER	Pascale VAN DER BELEN
Daniel PELTZER	Martine VAN VLIET
André REYLAND	Marc MAILLEUX
Gisèle MARLIERE	Pascale BIOT
Thérèse KEMPENEERS-FOULON	Muriel BOTTU
Pierre GERARD	Françoise DELANNOY
Janine GERARD	Cathy DE GRANDE
Victor SPANOGHE	Cléon ANGELO

Représentants les experts	
Christine CROISIAUX	Joël GUILLAUME
Michel MAGIS	Jean MEYER
André COCLE	Samuël GONZALES-PUEL
Chantal LIGNY	Willy FLEIS
Jenny ROSE	Martine PREAT
Michel VANDERCAM	Mathilde de BRIEY

Composition du Bureau

- Th. KEMPENEERS-FOULON
- G. MARLIERE
- J. ROSE
- A. COCLE

EN 2005, QU'A FAIT LE CONSEIL CONSULTATIF ?

La section *Personnes handicapées* s'est réunie dix fois aux dates ci-dessous :

- le 19 janvier 2005
- le 16 février 2005
- le 23 mars 2005
- le 20 avril 2005
- le 18 mai 2005 et le 25 mai 2005
- le 15 juin 2005
- le 21 septembre 2005
- le 16 novembre 2005
- le 21 décembre 2005

LES ANALYSES ET DECISIONS

Au cours de ces réunions, la section a analysé et/ou pour suivi l'étude :

1. du projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif à la prime complémentaire visant à favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Un avis favorable a été émis.

2. des projets d'arrêtés du Collège de la Commission communautaire française modifiant :

- l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 25 avril 2002 relatif à l'agrément et aux sub-

ventions des centres de jour et des centres d'hébergement pour personnes handicapées,

- l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité pour les deux projets moyennant quelques modifications. Toutefois, un avis de minorité est émis par la représentante de l'ANCE.

3. de l'arrêté prolongeant la validité des arrêtés du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés et du 28 novembre 2002 relatif aux normes d'encadrement dans les centres de jour pour enfants scolarisés. La section a émis à l'unanimité un avis favorable.

4. du projet de loi sur les animaux d'assistance et à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions concernant l'accès des animaux d'assistance aux lieux publics. L'étude se poursuit.

5. du rapport de la plate-forme concernant le règlement régional d'urbanisme (RRU). Avis favorable moyennant quelques modifications. Malheureusement, il s'est avéré qu'il n'a pas été tenu compte des remarques.

6. de la proposition de décret créant un recours au refus d'admission ou d'exclusion d'une personne handicapée dans un centre de jour ou d'hébergement, déposée par M. Serge de Patoul et Mme Françoise Schepmans. La section a émis un avis défavorable.

7. de la problématique du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

8. sur la création souhaitée par les asbl Gamah et Passe Muraille d'un groupe de travail chargé de l'adaptation des scrutins aux spécificités des personnes à mobilité réduite. Le ministre Picqué est interpellé.

9. de l'appel à propositions relatif au subventionnement d'études associatives en matière d'évaluation de l'adéquation des services et prestations existants aux besoins des personnes en situation de handicap.

10. de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément de l'entreprise de travail adapté « Atelier de Paris » à 1030 Bruxelles. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

11. du renouvellement des agréments des entreprises de travail adapté « La ferme Nos Pilifs » à 1120 Bruxelles et « Atelier de Paris » à 1030 Bruxelles. La section rend à l'una-

nimité un avis favorable quant à la modification des agréments des entreprises de travail adapté « La ferme Nos Pilifs » à 1120 Bruxelles et « Atelier de Paris » à 1030 Bruxelles.

– L'entreprise de travail adapté « Atelier de Paris » cesse ses activités le 31 décembre 2005. A la date du 1^{er} janvier 2006, ses biens, droits et obligations universels sont transférés à l'entreprise de travail adapté « La ferme Nos Pilifs ». L'agrément de l'entreprise de travail adapté « Atelier de Paris » est retiré à la date du 31 décembre 2005.

– L'entreprise de travail adapté « La ferme Nos Pilifs » à 1120 Bruxelles reprend les biens, droits et obligations universels de l'entreprise de travail adapté « Atelier de Paris ». L'entreprise de travail adapté « La ferme Nos Pilifs » est agréée à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 30 juin 2007 pour les activités suivantes : création et entretien de parcs et jardins, pépinière, jardinerie, élevage, ferme d'animation, estaminet (petite restauration), salles pour séminaires, manutention, mise sous film. Son quota est fixé à 110 unités au 1^{er} janvier 2006.

12. l'avis sur la diminution du quota de l'ETA APAM à 1180 Bruxelles. La section a émis à l'unanimité un avis favorable quant à la diminution de 2 unités du quota de l'ETA APAM à 1180 Bruxelles. Le quota de cette ETA est dès lors fixé à 133 unités à partir du 1^{er} octobre 2005.

13. du renouvellement d'agrément du COS de l'ONA à 1030 Bruxelles. La section a émis à l'unanimité un avis favorable quant à l'agrément pour une durée de 5 ans prenant cours le 1^{er} janvier 2005 du COS de l'ONA à 1030 Bruxelles pour les missions prévues à l'article 18 du décret du 4 mars 1999 pour l'examen de la catégorie visuelle et ce, pour les enfants, les adolescents et les adultes.

14. de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française relatif au retrait d'agrément du centre de réadaptation fonctionnelle pour déficients de la vue « L'Etoile Polaire » à 1082 Bruxelles. Un avis négatif a été émis à l'unanimité.

15. du dossier d'immunité fiscale de l'asbl « Chapelle de Bourgogne ». Un avis favorable est émis sous réserve de la modification de l'objet social.

16. du dossier d'immunité fiscale de l'asbl « Décalage ». La section a émis à l'unanimité un avis favorable.

17. du dossier d'immunité fiscale « Groupe d'Entraide Ménière en Communauté française ». La section a émis à l'unanimité un avis favorable.

18. du dossier d'immunité fiscale « Susa Bruxelles – Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme ». La section a émis à l'unanimité un avis favorable.

La section demande à l'administration d'entamer des recherches au sujet du pendant bruxellois de la Société Wallonne d'Economie Sociale Marchande (SOWECSOM). Il s'agit de BRUSOC qui intervient en Région de Bruxelles-Capitale, comme acteur de développement de l'économie sociale et locale sous toutes ses formes afin d'aider les indépendants, les petites entreprises et les projets d'économie sociale.

LES AGREMENTS DES CENTRES DE JOUR ET DES CENTRES D'HEBERGEMENT

A. Les centres de jour pour adultes

1. *L'Aubier*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

2. *La Bastide*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration mais souhaite que l'administration procède à une nouvelle visite du centre de manière à pouvoir présenter un nouveau rapport d'évaluation à la section à l'occasion de sa réunion de novembre 2005.

3. *La Braise*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

4. *Centre Espoir et Joie*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration mais souhaite que l'administration procède à une nouvelle visite du centre de manière à pouvoir présenter un nouveau rapport d'évaluation à la section à l'occasion de sa réunion de novembre 2005. La section demande également que l'arrêté adopté par le Collège soit transmis au responsable de la gestion journalière du centre ainsi qu'au président du Conseil d'administration.

5. *Facere*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

6. *La Famille*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

7. *Farra-Derby*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

8. *Farra Forêt*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

9. *La Forestière*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

10. *Les Fougères*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

11. *Centre de jour Anaïs*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

12. *Le Grain*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

13. *La Maison du Tropique*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

14. *Les Platanes*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

15. *Le Pré-texte*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

16. *Résidence La Forêt*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

17. *Sésame*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

18. *Les Vraies richesses*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

19. *Kaligrav*

La section a émis à l'unanimité l'avis que l'agrément doit être retiré au centre à la date du 31 décembre 2005 et souhaite que cette période soit mise à profit pour trouver des solutions permettant de ne pas pénaliser les personnes handicapées accueillies. Un comité d'accompagnement sera mis en place afin de trouver des solutions.

B. Les centres de jour pour enfants

1. *Grandir*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

2. *Creb l'éveil*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

3. *Solidaritas – Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB)*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

C. Les centres d'hébergement pour adultes

1. *L'Aubier*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

2. *La Bastide*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration mais souhaite que l'administration procède à une nouvelle visite du centre de manière à pouvoir présenter un nouveau rapport d'évaluation à la section à l'occasion de sa réunion de novembre 2005.

3. *Le Bois de Sapins*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

4. *La Passerelle – Les Bolets*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

5. *Centre Espoir et Joie*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration mais souhaite que l'administration procède à une nouvelle visite du centre de manière à pouvoir présenter un nouveau rapport d'évaluation à la section à l'occasion de sa réunion de novembre 2005. La section demande également que l'arrêté adopté par le Collège soit transmis au responsable de la gestion journalière du centre ainsi qu'au président du Conseil d'administration.

6. *Facere*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

7. *Farra-Derby*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

8. *Les Fougères*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

9. *Foyer Aurore*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

10. *Les Fressias*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

11. *Hadep*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

12. *Hama I*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

13. *Hama II*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

14. *Hama III – Les Pétunias*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

15. *Home Pierre Jurdant*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

16. *La Maison du Tropique*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

17. *Résidence la Forêt*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

D. Les centres d'hébergement pour enfants

1. *Les Cailloux*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

2. *Centre Arnaud Fraiteur*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

3. *Centre d'enseignement et de traitement différencié (CETD)*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration. Elle suggère par ailleurs de ne pas faire état de la possibilité d'accueillir des personnes de plus de 21 ans qui bénéficient d'une dérogation scolaire, celle-ci étant formellement prévue dans la réglementation en vigueur (article 78 de l'arrêté A du 25 février 2000).

4. *Chapelle de Bourgogne*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

5. *La Cité Joyeuse*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

6. *La Clé*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

7. *Creb l'Oiseau Bleu*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

8. *Institut Decroly*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

9. *IRSA*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

10. *Le Nid Marcelle Briard*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

11. *La Passerelle*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

12. *Centre d'aide à l'enfance du War Memorial*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

13. *Les Weigelias*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

LES RENOUVELLEMENTS D'AGREMENT DES CENTRES POUR ENFANTS SCOLARISES (CJES)

1. *Centre Arnaud Fraiteur*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

2. *Centre d'enseignement et de traitement différenciés (CETD)*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

3. *La Cité Joyeuse – Le Foyer des Orphelins*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

4. *La Clairière*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

5. *Groupe d'Entraide Sociale – La Famille*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

6. *Institut Decroly*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

7. *Irsa – Centre de Services*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

8. *Centre d'Aide à l'Enfance du War Memorial*

La section a émis à l'unanimité un avis conforme à la proposition de l'administration.

LES GROUPES DE TRAVAIL

La section ou le Bureau peuvent créer des groupes de travail dont ils fixent la composition et la mission. Les membres, tant effectifs que suppléants, peuvent être membres d'un groupe de travail. Le Conseil consultatif peut également entendre, à titre d'expert invité, toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux.

La section peut émettre un avis tant sur un projet de décret que sur l'opportunité d'agréer ou non une institution, un service d'accompagnement, etc.

Durant l'année 2005, la section a confié à plusieurs groupes de travail l'étude approfondie de problèmes spécifiques relatifs :

1. à la recherche menée dans le cadre de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée;
2. aux prises en charges différenciées;
3. aux travailleurs faibles et vieillissants en entreprises de travail adapté (ETA);

4. à l'intégration scolaire;
5. au suivi de l'application de la grille d'évaluation des besoins d'encadrement des personnes handicapées accueillies en centres de jour et d'hébergement;
6. à l'intégration professionnelle en milieu ordinaire;
7. à l'accessibilité des transports publics;
8. relatif à la participation financière;
9. aux centres d'orientation spécialisée;
10. à l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée.

ANNEXE

Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Groupe de travail du Conseil consultatif relatif aux prises en charge différenciées

Synthèse concernant la prise en charge de crise

Historique du groupe de travail

A l'origine, le groupe de travail, chargé de la grille d'évaluation des besoins d'encadrement des personnes handicapées, a abordé la question des prises en charge légères (PCL). Suite à quoi un groupe de travail sur les prises en charge différenciées (PCL, prise en charge de crise et court séjour) est officiellement créé par le Conseil consultatif.

La mission de ce groupe de travail est de préciser :

- les définitions des prises en charge,
- les contenus,
- l'évaluation des projets,
- les normes d'encadrement.

Une première synthèse concernant les prises en charge légères a été rédigée et communiquée au Conseil consultatif en septembre 2004. Le groupe a alors abordé la problématique des prises en charge de crise (PCC) lors de ses réunions des 9 septembre 2004, 14 octobre 2004, 25 novembre 2004, 15 décembre 2004 et 27 janvier 2005.

Suite à de nombreuses discussions, le groupe de travail a abouti aux réflexions suivantes, mettant en avant la problématique de l'exclusion des personnes en crise. Dans ces situations, quels sont les relais et les soutiens dont peuvent disposer les centres et services ?

Dans ce contexte, le groupe a rencontré Mmes Baudoux et Lootens, de la Chapelle de Bourgogne qui est le seul centre actuellement agréé pour 5 places de prise en charge de crise.

Définition par le contexte législatif et questions

Article 3 § 4 de l'arrêté E1 :

« Au sein de la capacité agréée, un centre d'hébergement peut demander à réserver une partie de sa capacité ou toute sa capacité à l'hébergement de personnes handicapées qui nécessitent une prise en charge de crise ou de court séjour. »

Article 9 § 4 de l'arrêté E3 tel que remplacé par l'arrêté modificatif du 1 avril 2004 :

« La prise en charge de crise est nécessitée par une aggravation d'une déficience principale ou associée d'une personne handicapée, liée directement ou indirectement à l'état psycho-social ou à l'état de santé de cette personne. Elle est immédiate et sa durée ne peut être supérieure à 120 jours par an.

La norme individuelle de base est fixée par convention conclue entre le centre concerné et l'administration, sans être supérieure à la norme individuelle de base applicable dans le centre d'hébergement :

- de 35 % si la personne handicapée est évaluée en catégorie B telle que définie à l'annexe 5;
- de 75 % si la personne handicapée est évaluée en catégorie C telle que définie à l'annexe 5 ».

Cette modification et ce mode de fonctionnement par convention individuelle suscitent un certain nombre de questions :

- la définition est peu précise et incomplète (voir proposition de définition plus loin).
- pourquoi ce type de prise en charge ne concerne que les centres d'hébergement ?
- le fonctionnement par convention individuelle est peu réaliste. En effet, selon quels critères objectifs déterminer avec précision et de manière individuelle une NIB et comment un centre peut-il gérer son personnel sur base de normes ainsi individualisées et donc variables, sur des périodes ne pouvant excéder 120 jours par an. Un nombre

de places agréées avec un complément de norme spécifique pour les crises serait plus adéquat et plus gérable.

Qu'est-ce qu'une situation de crise ?

– Définition de crise

Il y a crise quand la personne se met en danger ou représente un danger pour son entourage (humain – matériel) et quand la situation exige un encadrement trop important par rapport aux possibilités offertes par le lieu de vie. La crise ne concerne pas les cas où il faut trouver une solution, en urgence, en raison d'un changement de situation dans l'entourage de la personne handicapée. Une crise est un événement ponctuel. Si cet état se prolonge, on se trouve alors dans un état chronique et pathologique.

– Conséquences et difficultés d'une situation de crise

- délaissement des autres résidents pendant que la crise est prise en charge par l'équipe;
- si la situation de crise perdure dans le temps, cela devient difficile à supporter pour l'équipe;
- refus, par les structures qui semblent adaptées, d'accueillir les personnes en crise.

– Difficultés rencontrées

- Cloisonnement des différents types de services existants, en fonction du type de problème.
- Limitation des places en psychiatrie (listes d'attente, plus de place, méconnaissance du handicap, contrainte temporelle de leur prise en charge).
- Difficulté d'établir une norme particulière en cas de crise, en raison de la variation de durée des crises et de la spécificité de chacune d'elles.
- Existence d'un seuil de tolérance à la crise, variable selon les équipes.

Ces populations, jeunes comme adultes, subissent régulièrement le cloisonnement des différents secteurs d'aide et se trouvent renvoyées d'un secteur à l'autre. On arrive alors à un constat d'exclusion.

– Questions soulevées par la prise en charge de crise (PCC)

- En regard d'une éventuelle « norme de crise », quid des personnes nécessitant des soins importants et une prise en charge lourde (maladie dégénérative, fin de vie). S'agit-il de crise à proprement parler ? C'est un genre de prise en charge. La prise en charge pourrait-elle alors être décrite en termes de norme A, B, C ?
- Quid des adultes qui ne parlent pas, alors qu'ils doivent être demandeurs de la prise en charge en psychiatrie ? La crise n'est-elle pas une demande en elle-même ?
- Un placement provisoire dans une institution extérieure peut engendrer un déplacement de la crise et en cela ne résoudre en rien la problématique.
- A l'heure actuelle, on ne trouve pas le « lieu soupape » permettant de faire face à ce type de situation.
- La crise ou le risque de chronicité peuvent être la conséquence d'un manque de structure adaptée.

Qu'entend-on par prise en charge de crise ?

La spécificité d'une PCC semble s'articuler autour du temps qui doit être consacré à la personne en crise et aux qualifications des intervenants. Un encadrement plus important est indispensable.

La différence est importante entre quelqu'un arrivant en crise dans une institution ou traversant une crise alors qu'elle s'y trouve déjà. La crise survenant en logement accompagné ou en dehors de toute institution est plus difficile à gérer.

Comment y faire face ?

Des pistes ...

En interne :

- centre disposant d'une « unité » de crise, où les résidents sont accueillis en période de crise. (ex. de la Chapelle de Bourgogne)

En externe (« mise au vert », dans un autre centre) :

- création d'un nouveau type de service pour personne présentant une multiplicité de problèmes. Il s'agirait d'espace de crise, pour un temps limité, accueillant tout type de handicap. Un court séjour extérieur au lieu de vie peut permettre tant à la personne de sortir de la crise qu'à l'équipe d'intervenants de « souffler ». Ceci sou-

lève la question des compétences des équipes face à la diversité des handicaps.

Moyens à mettre en œuvre

– Articulation d'un dialogue ouvert et d'une réflexion commune entre les différents types de services, notamment avec les services de psychiatrie. Il s'agirait entre autres de démystifier, en particulier auprès des services extérieurs chargés de problématiques davantage psychiques et comportementales, la notion de handicap et de déficience. Concrètement, à titre d'exemple, en ce qui concerne les personnes handicapées atteintes de surdité certaines choses se mettent progressivement en place :

- « réseau » des centres d'hébergement de la Commission communautaire française pour personnes handicapées sourdes (La Clé et l'IRSA), en lien avec le centre thérapeutique « Lui et Nous » afin de pouvoir mieux gérer les demandes et les ressources.
- « réseau » avec les services de santé mentale existants, par une sensibilisation qui peut mener à une meilleure connaissance des besoins spécifiques liés au handicap, par une formation aux moyens de communication, par une intervention et une supervision des équipes éducatives mandantes, ... Une utilisation régulière – de ces services facilitent le travail des équipes et permet de maintenir les compétences acquises en activité. Actuellement, un centre ambulatoire, le « Chien Vert » a remis un projet aux pouvoirs compétents, pour accueillir les personnes handicapées et leurs familles en répondant de façon spécifique à leurs besoins. Le KAPP, service psychiatrique de jour pour enfants, a ouvert ses professionnels à l'accueil de ces personnes handicapées sourdes – bien que cela demande toujours un accompagnement pour la communication de chaque instant par un professionnel de l'institution mandante.

Ces « réseaux » devraient s'enrichir de partenaires au niveau de service pour adolescents et de service d'urgence. Une réflexion pour combattre l'exclusion de ces personnes handicapées et l'épuisement des équipes est actuellement en cours, soutenue par les centres concernés et se dirige vers la constitution d'un groupe pour un nombre réduit de personnes handicapées, permettant l'accueil de crise et développé par un CHE Commission communautaire française sur Bruxelles et soutenu par tous les partenaires concernés par ces personnes handicapées.

La collaboration entre les différents secteurs et les différents niveaux de pouvoir est essentielle.

- Création d'une norme de crise, pour venir en aide à l'équipe mobilisée par une telle situation. On pense notamment à une augmentation des prestations psychiatriques et psychologiques au sein même des institutions, afin d'apporter un autre regard face aux situations de crise notamment par le développement d'équipes pluridisciplinaires formées à la fois au handicap et aux problématiques psychiques, qui se rendraient sur les lieux de vie où un comportement pose problème, pour apporter soutien, méthode ou conseil, afin d'éviter l'hospitalisation.
- Face à une situation de crise, la personne ne pourrait-elle pas bénéficier à la fois de la norme du Service Bruxellois et de la norme INAMI ? Ne pourrait-on pas imaginer un système de « capitalisation » des normes ? *On pourrait parler de co-financement et de services multi-subsidiés.*
- Création de structures, notamment de court séjour (type 8^{ème} jour). Une durée maximale de placement doit être prévue. A défaut, on passe alors dans des structures de séjour définitif. Il y a lieu également, dans ce cas, d'alléger les procédures administratives (au niveau notamment des quotas de présence). Ces structures ne doivent pas être utilisées en terme de dépannage (de week-end par exemple) ⁽¹⁾ mais garder leur vocation initiale de réponse aux situations de crise.
- Il peut parfois être utile de mettre en place des dispositifs pour éviter ou anticiper la crise : changement de lieu, créer des liens entre court séjour et crise et « garde à domicile ».

(1) Cette notion de dépannage est développée dans le 3^{ème} volet du groupe de travail.

SECTION AIDE ET SOINS A DOMICILE

La section est présidée par Mme Marie-Claude Pulings et est composée de 28 membres effectifs et suppléants conformément à l'article 4 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 12 juin 2003 portant nomination des membres du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé en exécution du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

La section « Aide et soins à domicile » du Conseil consultatif s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2005 aux dates suivantes :

- 26 avril 2005
- 20 septembre 2005
- 25 octobre 2005
- 6 décembre 2005

Séance du 26 avril

La section a examiné les renouvellements d'agrément des centres de formation d'aides familiaux.

Trois centres de formation sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française.

La section a remis un avis favorable aux demandes de renouvellement d'agrément.

Par ailleurs, des négociations sont en cours avec le secteur en vue de permettre la reconnaissance des attestations de capacité d'aides familiaux délivrées par la Commission communautaire française et par la Communauté française suite à la nouvelle réglementation fédérale concernant le personnel aide soignant.

La possibilité de faire sanctionner les formations de la Commission communautaire française par un diplôme reconnu par la Communauté française a été recherchée notamment en permettant aux centres de formation de conclure des conventions avec les écoles de promotion sociale afin de permettre aux stagiaires de valoriser leurs acquis en dehors de l'enseignement et de présenter une épreuve intégrée.

La section a également examiné une modification de la réglementation en vigueur pour les services d'aide à domicile notamment en ce qui concerne le barème des bénéficiaires. Dans l'ancienne mouture la fixation de la contribution des bénéficiaires était calculée sur base des revenus des usagers et d'un code reflétant la composition du ménage. L'indexa-

tion des revenus n'était pas prévue mais bien celle des contributions des usagers, d'où une diminution progressive des contributions pour les tranches de revenus les plus élevés.

En outre, un projet d'arrêté a été soumis aux membres de la section octroyant des subventions complémentaires aux services d'aide à domicile pour l'année 2004. La validité de cet arrêté ayant été contestée par le Conseil d'Etat, il n'a finalement pas été adopté.

Séance du 20 septembre

La section a examiné les renouvellements d'agrément des services d'aide à domicile.

Sept services d'aide à domicile sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française.

La section a remis un avis favorable aux demandes de renouvellement d'agrément.

En outre, l'administration a informé la section qu'une cinquième section du Conseil consultatif a été créée à savoir la section *Cohésion sociale*. Ce secteur n'est pas régi par des agréments mais par des contrats et des conventions.

Séance du 25 octobre

La section a examiné le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Collège du 21 octobre 1999 relatif à l'agrément et aux subventionnement des centres de formation d'aides familiaux.

Cet arrêté a pour but d'adapter la réglementation des centres de formation afin de leur permettre de collaborer, via la conclusion d'une convention avec une école de promotion sociale afin de permettre aux élèves de faire valoriser leurs acquis en dehors de l'enseignement et d'obtenir une équivalence de diplôme reconnu par la Communauté française.

La section a rendu un avis favorable au texte proposé.

Par ailleurs, la section s'interroge sur les mesures qui seront prises pour le personnel « aides familiaux » en fonction dans les services d'aide à domicile suite à la nouvelle législation fédérale concernant le personnel « aide soignant ». Quelles seront les mesures transitoires ?

La section propose de charger les représentants du secteur d'intervenir auprès des autorités compétentes via la CP 318.

Séance du 6 décembre

La section a examiné le projet d'arrêté fixant le nombre maximum annuel d'heures de prestations admissibles dans les services d'aide à domicile.

La section a rendu un avis favorable au présent arrêté.

Plusieurs membres représentant le secteur de l'aide à domicile demandent une augmentation du contingent compte tenu du nombre important de demandes en attente. Faute de moyens budgétaires supplémentaires, cette demande ne pourra être avalisée.

Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises afin de modifier le statut de l'aide ménager.

Un projet d'arrêté sera transmis pour avis aux membres de la section.

La section a également été sollicitée pour remettre un avis sur une modification du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif, déposée par deux membres du Parlement francophone bruxellois.

Le quorum a été atteint à chaque réunion.

M.-C. PULINGS
Présidente

SECTION SERVICES AMBULATOIRES

Président : Philippe Van Muylder

Vice-Président : Eric Messens

Secrétaire : Eva Prins

27 janvier

Dossier d'immunités fiscales de l'asbl « Aquarelle » : vote positif à l'unanimité.

Présentation par l'administration du dossier sur l'octroi de missions et moyens complémentaires et sur l'application de l'article 9 du décret des centres d'action sociale globale sur la base des deux notes fournies. Vote et octroi de missions aux CASG.

24 février

Demande de dérogation de qualification pour le service de santé mentale « Chapelle-aux-Champs » : vote positif à l'unanimité.

Demande de modification d'agrément du service de santé mentale « Psycho-Etterbeek » : vote positif à l'unanimité.

Demande de dérogation de qualification pour le service actif en matière de toxicomanies « Interstices » : vote positif à l'unanimité.

Demande de dérogation de qualification pour le service actif en matière de toxicomanies « Prospectives Jeunesse » : vote positif à l'unanimité.

Discussion sur les propositions d'octroi de moyens aux CASG.

24 mars

Modification d'agrément du « Planning familial d'Evere » : vote positif à l'unanimité.

Modification d'agrément du centre de consultations conjugales et familiales « Bureaux de Quartier » : vote positif à l'unanimité.

Dossier d'immunités fiscales de l'asbl « Actif Club » : vote positif à l'unanimité.

Synthèse et analyse des rapports d'activités des CASG.

14 avril

Renouvellement de l'agrément du centre de planning familial « Infor-Femmes » : vote : 15 pour, 0 contre, 2 abstentions.

Synthèse et analyse des rapports d'activités des CASG.

Relevé des thèmes à aborder ultérieurement en section.

26 mai

Modification d'agrément du CASG « Entr'aide des travailleuses » : vote positif à l'unanimité.

Modification d'agrément du planning familial « Infor-Femmes » : vote positif à l'unanimité accompagné de la remarque suivante « la section est soucieuse de la stabilité des équipes et tient à attirer l'attention du ministre à ce propos, dans le cadre de l'agrément qu'il est appelé à octroyer ».

Avis de la section sur son audition au Parlement francophone bruxellois, à propos de l'évaluation des législations « santé mentale » et « toxicomanie ». Création d'un groupe de travail.

Avis de la section sur le courrier d'une parlementaire.

23 juin

Modification d'agrément du service actif en matière de toxicomanies « Le RAT » : vote positif à l'unanimité.

Préparation de l'audition de la section à la commission Santé du Parlement francophone bruxellois.

29 septembre

Dérogation de qualification du service de santé mentale « SSM-ULB » : vote positif à l'unanimité.

Modification du centre de planning familial « Centre pluraliste familial de Jette » : vote positif à l'unanimité.

Avis sur l'avant-projet de décret portant approbation de l'accord de coopération pour une politique de drogues globale et intégrée : vote positif à l'unanimité.

Préparation de l'audition de la section à la commission Santé du Parlement francophone bruxellois.

27 octobre

Présentation du projet « Eole » par les docteurs Matot et Dubois.

Modification d'agrément du centre de planning familial « Séverine » : vote positif à l'unanimité.

Suivi de l'audition de la section à la commission Santé du Parlement francophone bruxellois.

Présentation du centre pilote « Urgences » par les docteurs Zombek et Roland.

24 novembre

Réflexion sur le temps de travail minimal de l'équipe de base d'un service de santé mentale.

Modification d'agrément du centre de planning « familial d'Auderghem » : vote positif à l'unanimité.

Suivi de l'audition de la section à la commission Santé du Parlement francophone bruxellois

22 décembre

Modification d'agrément du « Centre d'information et de planning familial de Watermael-Boitsfort » : vote positif à l'unanimité.

Avis sur le temps de travail minimal de l'équipe de base d'un service de santé mentale : les dérogations seront octroyées au cas par cas.

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'article 81, alinéa 2 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 relatif à l'agrément et au subventionnement des services actifs en matière de toxicomanies : vote positif à l'unanimité.

Mise en place du groupe de travail suite à l'évaluation des législations « santé mentale » et « toxicomanie ».

Dérogation de qualification pour le CASG « Entr'Aide des Marolles » : vote 6 positif, 4 négatif, 2 abstentions.

Dossier d'immunités fiscales de l'asbl « Grandir avec le VIH » : vote positif à l'unanimité.

Dossier d'immunités fiscales de l'asbl « Service Laïque d'Aide aux Personnes » : vote positif à l'unanimité.

SECTION HÉBERGEMENT

En 2005, la section *Hébergement* du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé s'est réunie à sept reprises, sous la présidence de Mme Hélène Aronis-Brykman.

Elle a enregistré en 2005 la démission et le remplacement des membres suivants :

- Mme Yolande Husden, membre suppléant représentant les pouvoirs organisateurs, remplacée par M. Arié Kupperberg;
- M. Olivier Biefnot, membre effectif représentant les travailleurs, remplacé par M. Francis Stevens;
- M. Rob Reynders, membre suppléant représentant les travailleurs, remplacé par M. Benjamin Hocquet;
- Mme Pascale Paternoster, membre effectif représentant les pouvoirs organisateurs;
- Mme Bernadette Goffart, membre suppléant représentant les experts.

AU COURS DE CETTE ANNÉE, LA SECTION A ANALYSÉ ET DONNÉ SON AVIS SUR :

1. Projet d'arrêté du Collège

- *Projet d'arrêté fixant les critères et modalités d'octroi de subventions aux infrastructures pour les crèches.*

La section a émis lors de sa réunion du 29 mai 2005 un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'arrêté.

2. Les agréments suivants :

– *Centre de soins de jour :*

- *centre de soins de jour « Malibran » :*

Demande d'agrément spécial définitif. La section a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 17 février 2005.

– *Maisons de repos :*

- *« Bel Air » à 1030 Bruxelles*

Agrément d'une maison de repos de 161 places.

La section a émis, lors de la séance du 19 mai 2005, un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

- *Seniorie d'Evere*

Agrément d'une maison de repos de 125 places.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 29 novembre 2005.

- *Kleinenberg à 1200 Woluwé-Saint-Lambert*

Agrément d'une maison de repos de 60 places.

La section a émis, lors de la séance du 29 novembre 2005, un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

- *Neerveld à 1200 Woluwé-Saint-Lambert*

Agrément d'une maison de repos de 100 places.

La section a émis, lors de sa séance du 29 novembre 2005, un avis favorable à l'unanimité pour l'agrément de cette maison de repos moyennant l'aménagement de minimum 3 douches supplémentaires dans les 12 mois, sans sacrifice de baignoire.

- *Résidence Les Bruyères II*

Agrément d'une maison de repos de 51 places.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 29 novembre 2005.

- *Les Fleurs d'Aubergine à 1180 Uccle*

Agrément d'une maison de repos de 90 places.

La section a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 29 novembre 2005.

- *Jardins de Provence à 1070 Anderlecht*

Agrément d'une maison de repos de 58 places.

La section a émis lors de sa séance du 15 décembre 2005 un avis favorable à l'unanimité moins 4 abstentions, moyennant une dérogation aux articles 37, 58 et 67 du règlement.

- *Anaïs à 1180 Uccle*

Agrément d'une maison de repos de 55 places.

La section a émis, lors de sa séance du 15 décembre 2005, un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

- *Senior's Westland à 1070 Anderlecht*

Agrément d'une maison de repos de 125 places.

Vote lors de la séance du 15 décembre 2005 : 5 voix pour, 7 abstentions, 0 voix contre la proposition d'agrément.

- *Alav à 1070 Anderlecht*

Agrément d'une maison de repos de 100 places.

La section a émis, lors de sa séance du 15 décembre 2005, un avis favorable à l'unanimité moins 4 abstentions pour l'agrément de 100 lits MR moyennant la recevabilité de la réactualisation de la demande d'agrément et moyennant le suivi par la direction de la formation requise par la législation.

Remarques générales

A l'occasion de l'examen des dossiers relatifs à l'agrément des maisons de repos lors de ses séances des 29 novembre et 15 décembre 2005, la section a soulevé les questions d'ordre général suivantes.

- Le projet de vie devrait être revu en cas de reprise ou de changement de gestionnaire ou de directeur, ainsi qu'au moment de l'agrément.
- Le financement des maisons de repos n'est plus adapté alors que le profil des personnes âgées admises en maison de repos a beaucoup changé et se rapproche de celui des personnes en MRS. Les MR doivent essayer de garder des prix de journée abordables mais ont de plus en plus difficulté à assurer leur survie financière et il faut s'attendre à de nouvelles fermetures. L'intention de l'INAMI est de ne plus financer les cas les plus lourds (cas C) que dans les MRS. Des questions se posent quant à l'encadrement de ces personnes qui sont en MR.
- Une réflexion sur l'instauration d'un programme de qualité en MR comme cela existe en MRS, devrait avoir lieu.
- La question de la contention et plus particulièrement de l'enfermement des personnes désorientées dans leur chambre pendant la nuit ou dans certains locaux pendant la journée devrait également donner lieu à une réflexion. La section souhaite attirer l'attention du ministre sur le danger d'enfermer les résidents en cas d'incendie et sur l'importance d'avoir une réflexion sur les conditions d'hébergement des personnes désorientées.
- **Maisons d'accueil :**

- « *Foyer Georges Motte* » (asbl « *Association des Œuvres Sociales de l'Armée du Salut* ») :

Modification d'agrément (reconnaissance de l'accueil 24 h/24).

La section a émis le 19 mai 2005 un avis favorable à l'unanimité.

- « *La Maison Rue Verte* »

Renouvellement de l'agrément.

La section a émis, lors de ses réunions des 17 et 29 novembre 2005, un avis favorable à l'unanimité, tout en joignant une remarque sur le fait qu'il faut garder à l'esprit que deux points ne sont pas tout à fait en concordance avec la législation mais qu'une réflexion est en cours en vue d'une adaptation de celle-ci.

3. Les questions suivantes

Questions relatives aux procédures d'agrément

A la demande du Bureau, dans le cadre de sa discussion sur l'harmonisation des procédures, la section a examiné, lors de sa réunion du 28 avril 2005, la question de l'opportunité de prévoir soit un accord de principe préalable à l'agrément ou une programmation, soit l'octroi d'agréments sans subsides.

La section a conclu qu'elle est favorable, pour les secteurs relevant de ses compétences, à l'obligation d'agrément, même sans subvention. Pour ce qui concerne la programmation, seul le secteur des maisons d'accueil n'a pas de programmation. Une coordination avec les autres pouvoirs subsidiant et les autres secteurs est nécessaire.

DES MEMBRES DE LA SECTION ONT EN OUTRE, EN 2005, PARTICIPÉ RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS SUIVANTS :

- réunions du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé;
- groupe de travail du Bureau relatif à la sécurité incendie;
- audition de membres du Bureau par les commissions réunies de l'Aide aux Personnes et de la Santé du Parlement francophone bruxellois concernant la proposition de décret modifiant le décret sur le Conseil consultatif.

LA SECTION A D'AUTRE PART CONSACRÉ UNE PARTIE DE SES RÉUNIONS À DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET RÉFLEXIONS SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- *Information et réflexion sur le projet de décret « Personnes âgées »* (séance du 28 avril 2005) : la représentante du cabinet a informé la section sur les intentions du ministre qui souhaite un décret global, intégrant les maisons de repos ainsi que d'autres structures, telles que les alternatives à l'hébergement et le maintien à domicile. Il s'agit d'actualiser les dispositions relatives aux maisons de

repos et de mener une réflexion sur une série de nouvelles dispositions et améliorations dans différents domaines. La section a apporté plusieurs remarques et propositions.

- *Information sur le protocole 3 entre l'Etat fédéral et les Communautés et Régions sur la politique à mener envers les personnes âgées* (séance du 22 septembre 2005). Les principaux aspects de ce protocole ont été présentés à la section qui a émis différentes remarques.
- *Information sur la procédure d'agrément des maisons de repos* (séance du 22 septembre 2005) : des précisions ont été données sur l'intention du ministre d'entamer la procédure d'agrément pour l'ensemble des maisons de repos qui sont depuis plusieurs années sous autorisation de fonctionnement provisoire.
- *Présentation de la nouvelle circulaire à l'attention des gestionnaires et directeurs des maisons de repos pour personnes âgées* (séance du 17 novembre 2005) : la section a été informée du contenu de la nouvelle circulaire du 6 octobre 2005, relative au règlement du 17 décembre 1993 fixant les normes auxquelles doivent répondre les maisons de repos, qui a pour objectif de préciser les normes, notamment concernant la superficie par logement, et de faciliter le travail des gestionnaires et de l'administration dans le cadre de la procédure d'agrément.

D'AUTRE PART, LA SECTION A, AU COURS DE L'ANNÉE 2005, FAIT USAGE DE SON DROIT D'INITIATIVE ET S'EST PENCHÉE SUR LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES SUIVANTES :

– **Présentation du rapport d'activités de l'asbl « Infor-Home »**

Lors de la séance du 22 septembre 2005 la directrice d'« Infor-Home » a présenté le rapport d'activités de cette asbl et a souligné les principales évolutions constatées dans le secteur des maisons de repos et auprès du public à ses services.

La section a marqué beaucoup d'intérêt pour cette analyse et a souhaité avoir également une information sur l'évolution des soins à domicile. Il a été proposé d'avoir une réflexion commune à ce sujet avec les autres sections concernées, via le Bureau.

– **Poursuite de la réflexion sur la qualité**

La section a poursuivi sa réflexion sur la qualité de l'accueil des personnes en institution et le contrôle de la qualité,

entamée en 2003 et 2004. Les thèmes suivants ont été abordés :

- *Réunion du 17 février 2005 : débat sur la problématique « avant, pendant et après » la maison d'accueil*

Ce débat a été initié au départ du problème du manque de places en maison d'accueil, secteur relevant des compétences de la Commission communautaire française mais aussi de la Commission communautaire commune dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté mais dépendant également de la politique du logement menée par la Région de Bruxelles-Capitale. Les demandes d'hébergement en maison d'accueil sont en augmentation en raison des difficultés à trouver un logement. La question est de savoir s'il faut répondre à cela en ouvrant des places d'accueil d'urgence ou des places en maison d'accueil. Les positions sont différentes face à celle-ci. Il s'agit d'une problématique complexe concernant un public très diversifié qui regroupe une série de personnes dépourvues de logement pour différentes raisons. Il ne s'agit pas simplement de fournir un lit à ces personnes mais de leur donner une réponse adéquate.

Une réflexion sur d'autres pistes de travail devrait être menée telles que la mise en place d'une politique de prévention, d'appartements de transit ou de logements accompagnés, mieux adaptés aux familles, l'organisation de l'accueil dans des petites unités ou dans des structures comprenant des logements individuels avec des espaces communs, l'organisation de liens avec le secteur de la santé mentale et le secteur ambulatoire en général, le financement d'un suivi post-hébergement ...

La section a souligné la difficulté d'avoir une politique cohérente avec les CPAS autour de la problématique du logement, l'absence de lieu de rencontre avec le secteur ambulatoire et a suggéré l'organisation, pour le secteur de l'hébergement, d'une instance de réflexion à l'instar des assises de l'ambulatoire.

- *Réunion du 28 avril 2005 : secteur des initiatives d'habitations protégées (IHP)*

Il y a à Bruxelles 16 IHP dont 5 sont agréées par la Commission communautaire française (120 places) et 11 par la Commission communautaire commune (environ 300 à 350 places). Nées dans les années 1980, elles visent à offrir une possibilité d'hébergement post-cure en dehors des murs de l'hôpital. Les normes sont définies par l'Etat fédéral mais l'agrément et la vérification des normes relèvent des régions. Seul le financement du personnel soignant est assuré, par l'Etat fédéral. Aucun autre frais n'est subventionné.

Les IHP ont pour mission l'hébergement et l'accompagnement des personnes qui ne nécessitent pas un traitement continu en hôpital et qui, pour des raisons psychiatriques, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales et pour lesquelles des activités de jour adaptées doivent être organisées.

L'offre des IHP est assez diversifiée, avec des projets différents, ce qui permet de répondre aux besoins, certains patients ayant besoin de plus d'encadrement et d'autres pas. L'hébergement est assuré dans de petites entités intégrées dans la communauté locale.

Les IHP doivent être constituées en partenariat avec un hôpital psychiatrique et un service de santé mentale, mais des collaborations se développent avec d'autres services et des réseaux se constituent autour des patients.

La présidente,

Hélène ARONIS-BRYKMAN

SECTION COHÉSION SOCIALE

1. Réunions

Les membres de la section *Cohésion sociale* ont été nommés par le Collège le 8 septembre 2005.

La première réunion eut lieu le 21 septembre 2005 suivie du 5 octobre, 12 octobre, 18 octobre, 8 novembre, 17 novembre, 23 et 24 novembre, 29 novembre, 1^{er} décembre, 7 décembre, 9 décembre et le 14 décembre 2005.

Il y eut 13 réunions en 2005. Le rythme fut très soutenu avec plusieurs réunions par semaine.

2. Les points abordés

Au cours des réunions, concernant les nombreux avis à donner à la suite d'une nouvelle législation dans le secteur de la Cohésion sociale, il y eut maintes réflexions sur les points qui devraient être traités.

2.1. Rôle et fonctionnement de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif

- rôle et statuts
- jurisprudence
- votes
- équité des avis
- transversalité : comment améliorer la connaissance des autres secteurs ?

2.2. Définition de la cohésion sociale

- Définir mais sans enfermer dans un cadre rigide et comment préserver un processus dynamique pour s'adapter aux nouvelles difficultés émergentes.
- Les champs d'activités à prendre en considération : sont refusées les activités/actions « artistiques, culturelles » pures à savoir celles qui ont comme finalité et non comme moyen l'artistique, le sport, la culture.
- Le lien entre culturel et culturel est interrogé : proposition de débattre sur la thématique des cultes, cultures, laïcité, éthique et déontologie.

2.3. Questions propres à la mise en œuvre du décret sur le terrain

- Evaluation du secteur : associations, coordinations, dispositif dans sa globalité, rôle du centre régional d'appui de cohésion sociale

- Complémentarité entre les projets « logements sociaux » Cohésion sociale et ceux soutenus par la SLRB ?

2.4. Examen du projet de contrat communal et de la convention spécifique

2.5. Examen du projet de contrat régional

3. Avis rendus

- avis sur l'arrêté portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale. En sa séance des 21 septembre, 5 et 12 octobre 2005, la section a remis un avis global favorable moins une abstention
- avis sur la désignation du centre régional d'appui. Réunie en séance le 21 septembre 2005, la section a rendu un avis favorable à l'unanimité sur la désignation du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle comme centre régional d'appui
- avis sur l'arrêté concernant la pondération des critères pour la répartition des montants sur les communes : en séance du 29 novembre 2005, vote favorable à l'unanimité moins une voix contre.
- avis sur les projets de contrats des communes éligibles :
 - le 25 octobre 2005, commune d'Ixelles (avis favorable et 2 abstentions), d'Auderghem (avis favorable et 3 abstentions) et d'Evere (avis favorable et 2 abstentions).
 - le 8 novembre 2005, la commune de Bruxelles-Ville (1 avis favorable, 6 négatifs et 8 abstentions) et de Jette (7 avis favorables, 2 avis négatifs et 11 abstentions).
 - le 17 novembre 2005, Koekelberg (favorable à l'unanimité) et Anderlecht (9 avis favorables, 2 abstentions).
 - le 23 novembre 2005, Saint-Josse (12 avis favorables et 2 abstentions) et Etterbeek (1 avis favorable, 1 contre, 14 abstentions).
 - le 24 novembre 2005, vote négatif pour la commune de Forest ; Saint-Gilles (vote favorable à l'unanimité).
 - le 29 novembre 2005, Molenbeek (7 avis favorables et 2 abstentions) et Schaerbeek (12 votes favorables et 1 abstention).

- avis sur les projets de contrats régionaux adoptés par après au Collège du 19 décembre 2005 :

En sa séance des 1^{er} et 7 décembre 2005, la section a remis les avis suivants :

Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse
14 pour (à l'unanimité)

Animation Prévention Socioculturelle – Le Pas
14 pour (à l'unanimité)

Apprentissage asbl
13 pour, 1 abstention car ce membre estime que la répartition entre les projets communaux et les projets régionaux n'est pas claire.

Association culturelle Joseph Jacquemotte
pour à l'unanimité sur la proposition de la Commission communautaire française de ré-aiguiller le projet au communal.

Association pour le Droit des Etrangers
Pour à l'unanimité

Atout Projet
Pour à l'unanimité

Brocoli Théâtre
Pour à l'unanimité

Bruxelles Accueil
Vote sur la proposition de l'administration mais proposition d'augmenter le subside de 5.000 EUR en fonction des moyens; pour à l'unanimité.

Bruxelles en Couleurs asbl – Brussels gekleurd vzw
13 pour et une abstention sur la proposition de refus et sur la proposition du cabinet de trouver une autre source de financement pour l'association.

Bruxelles Laïque

36.150 € au lieu de 42.300 €; favorable à l'unanimité

Bruxelles nous appartient

L'administration proposait 5.000 € pour ce nouveau projet : une voix *pour*, six *contre* et sept abstentions.

Les motivations des voix *contre* divergent :

- montant trop faible et préjudiciable au bon fonctionnement,
- projet non éligible,
- projet à incidence locale.

Le projet n'est donc pas repris.

Centre culturel de Ganshoren « La Villa »
pour à l'unanimité

Centre Culturel de Jette
10 pour, 1 abstention, 1 contre.

Centre culturel Omar Khayam
11 pour, 1 abstention car le membre estime que la Commission communautaire française pourrait donner 2.000 ou 3.000 € de plus que les années précédentes.

Centre d'information et de documentation pour jeunes
pour à l'unanimité

Centre de Ressources Vidéo de Bruxelles
pour à l'unanimité

Centre espagnol de Formation et d'Action
pour à l'unanimité sur l'avis de la Commission communautaire française et la réévaluation après 2 ans.

Cirqu'conflex

13 pour, 1 abstention car les activités de cirque ont été refusées en communal. Pourquoi alors l'accepter en régional ? Réponse du cabinet, les mécanismes en communal et en régional sont différents. Il y a des priorités à respecter.

Citoyenneté Plus

pour l'avis de la Commission communautaire française à l'unanimité.

(NB) Les avis sont rendus sur les propositions de l'administration (les avis négatifs de l'administration sont expressément mentionnés).

Collectif d'alphabétisation
pour à l'unanimité

- mais ne soutient pas la position de rejet du projet pour son caractère mono-culturel.

Convivialités
pour à l'unanimité

Espace P
14 voix pour dont 1 préférerait le soutien à une autre action (Néon Nord), 1 abstention.

Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et les Etrangers

10 pour sur la proposition de la Commission communautaire française concernant le subside et la proposition de reprendre les services d'interprétariat refusés dans les communes sans augmentation budgétaire, 2 abstentions.

Fédération des jeunes socialistes
pour le refus à l'unanimité.

Cultures et Santé – Promosanté

pour à l'unanimité en actant l'erreur d'aiguillage qui n'est due ni à l'opérateur ni à la Commission communautaire française et qui ne doit dès lors pas pénaliser l'asbl ou la commune.

Idéal Stand Art
14 voix pour, 1 abstention motivée par le souci de cohérence vu le rejet d'autres projets à aspect culturel.

Démocratie Plus

13 voix pour, 1 abstention.

Itinéraires AMO

13 voix pour, 1 abstention motivée pour le souci de cohérence vu le rejet d'autres projets à caractère sportif au niveau communal.

DéClik

Projet non repris par la Commission communautaire française. Pour le refus à l'unanimité

Scientothèque

11 voix pour et 4 abstentions à cause du montant élevé attribué à ce nouveau projet.

Espace Cré-Action

Suite au débat, la proposition de l'administration (pour une pérennisation) est modifiée et il est proposé de voter pour une reprise du projet durant deux ans, assortie d'une évaluation relative au respect des objectifs de cohésion sociale du projet. 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Les Corsaires

11 voix pour, 1 voix contre car le montant proposé est insuffisant, 3 abstentions pour le même motif que le « contre » et par souci d'équité au niveau des votes.

Contre : 1 voix

Abstention : 2

Les nouveaux disparus
pour à l'unanimité

Espace Impulse

Vote sur la proposition de l'administration (refus du projet) : 11 pour et 4 abstentions.

LEEP

13 voix pour, 1 voix contre pour abus de position dominante et possibilité de prendre en charge la coordination via les projets locaux.

Motivations des abstentions :

- question sur les projets relevant de l'identité culturelle;
- question sur le soutien possible par d'autres structures si le projet est refusé;
- position mitigée;
- préférence pour le soutien d'actions plutôt que pour le soutien à de l'aide méthodologique;

Maison de l'Amérique latine
favorable à l'unanimité

Maison des associations

12 voix pour, 1 voix contre car d'autres associations font le même type d'activités.

Maison des jeunes de Ganshoren

2.500 € au lieu de 5.000 €. Favorable à l'unanimité.

Miroir

L'avis du Conseil consultatif est défavorable. Une réflexion sur les publications et leurs canaux de diffusion dans le secteur aura lieu. 5 voix contre, 9 abstentions.

Motivation des abstentions :

- souci de cohérence;
- un membre trouve le montant insuffisant pour arriver aux objectifs proposés;
- les autres membres estiment le montant trop élevé.

MRAX

11 voix pour, 2 abstentions.

Motivation des abstentions :

- ne souhaite pas continuer l'octroi d'un subside à une association dont les déclarations les interpellent;
- impression de sanction de l'association pour ses déclarations en matière de voile. Rappel que le thème de l'islamophobie est très présent car d'actualité.

Musique Plurielle

Le Conseil consultatif propose de pérenniser durant deux ans le montant octroyé en 2005 et ne suit pas l'avis de l'administration qui proposait une diminution du montant octroyé. Il est cependant demandé que l'association sorte ses activités des heures scolaires à partir de la rentrée des classes 2006. Cette proposition du Conseil consultatif est suivie dans le projet de contrat régional de l'association. 12 voix pour, 2 abstentions, 2 voix.

Motivation :

- cohérence au sujet des projets « culturels » rejetés dans les contrats communaux.

Objectif

13 voix pour, 1 abstention.

Motivation de l'abstention :

- inquiétudes sur la proximité avec le PTB.

Odyssée

12 voix pour, 2 abstentions.

Motivation des abstentions :

- problématique trop importante pour refuser sans garantie que le projet soit repris ailleurs;

- insuffisance d'éléments pour proposer un refus.

Le piment

Pour à l'unanimité.

Pluri-Monde

Suite au débat, l'administration modifie sa proposition et suggère de ne pas octroyer de contrat régional mais de soutenir le projet par l'achat de publications sur l'AB destinée à cet effet. Cette nouvelle proposition est approuvée par le Conseil consultatif. Une réflexion sur les publications et leurs canaux de diffusion dans le secteur aura lieu. 12 voix pour, 3 abstentions.

Motivation des abstentions :

- La publication est un bon outil et le membre soutient la proposition initiale de l'administration.
- Le membre n'est pas convaincu que l'achat ponctuel de publication suffise pour ce type de projet.
- Le membre est arrivé en retard et n'a pas participé au débat.

Il est suggéré de débattre des diverses publications qui existent dans le secteur ou s'y préparent.

Schola (ex-cellule tutorat ULB)

Favorable à l'unanimité.

Promo Basket

14 voix pour, 1 abstention.

Motivation de l'abstention :

- le membre ne connaît pas assez ce projet.

CEMEA

pour à l'unanimité.

SIREAS

14 voix pour, 1 abstention.

Motivation de l'abstention :

- moyens octroyés en Commission communautaire commune via agrément en tant que service social et souhait de cohérence du choix des asbl même si juridiquement il y a 2 asbl.

Service laïque d'aide aux personnes

Pour le refus à l'unanimité

Théâtre Maat

Vote favorable à l'unanimité.

STICS

Etant donné que le soutien des promoteurs de projet en matière d'auto-évaluation ne relève pas des missions du CRACS (Centre régional d'appui), il est proposé de modifier la proposition de l'administration et d'accepter les 2 actions du STICS pour le même montant proposé.

Cette proposition modifiée est adoptée à l'unanimité.

Théâtre Océan Nord

Vote favorable à l'unanimité.

Tremplins

Vote favorable à l'unanimité.

Service social juif

Pour à l'unanimité.

Watermael-Boitsfort

12 voix pour et 1 abstention.

Service social musulman

Pour le refus à l'unanimité. Le projet est repris dans le contrat communal de Schaerbeek.

Motivation de l'abstention :

- montant important pour un projet d'une commune riche.

Solidarité savoir

13 voix pour et 1 abstention

Pour des raisons budgétaires, certains projets communaux sont repris en tout ou en partie dans les contrats régionaux. Le choix des associations a été réalisé en fonction de leurs activités et des publics cibles qui dépassaient parfois le cadre local.

Motivation de l'abstention :

- refus de prise en compte de l'action de sensibilisation à Internet.

Toutefois, il a été exigé des opérateurs concernés qu'ils continuent à participer aux concertations locales et ce, afin de ne pas perdre leur ancrage local.

Au 31 décembre 2005, ces projets sont :

Synergie 14

L'administration avait refusé l'action de soutien à l'évaluation.

Suite au débat, cette action est reprise dans le projet de contrat avec un montant inchangé.

Il est proposé de reporter le point en janvier après obtention d'informations complémentaires et concertation entre les cabinets cohésion sociale, action sociale et le cabinet fédéral de l'intégration sociale.

Il est demandé de « réserver » un montant pour un soutien éventuel dans la cohésion sociale. Pour information, le projet est repris au niveau de la commune d'Ixelles.

- FIJ ASBL de la commune de Saint-Gilles pour un montant de 6.387 €;

- La Voix des Femmes de la commune de Saint-Josse pour un montant de 55.410,50 €.

Jacques VERSTRAETEN

Président

